



Compte-rendu – Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021

Règlement intérieur du Conseil municipal – modification n°1:

Modification de l'article 2 « convocation exceptionnelle » et article 5 « Président ».

Adopté à la majorité, 14 pour, 5 abstentions : Mesdames DUFROU, ROUSSEAU et DAZIN, Messieurs MORVAN et MORIN.

Délibération portant institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) :

Permet le paiement des heures supplémentaires pour le personnel communal des catégories C et B des cadres d'emplois suivants : Adjoints techniques, Techniciens, des Adjoints d'animation, des Adjoints administratifs et Rédacteurs.

Adopté à l'unanimité.

Choix du prestataire - Marché de fourniture et livraison de repas en liaison chaude au Restaurant scolaire :

La société CONVIVIO, seule proposition, est retenue pour le marché de livraison et fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire. Prix unitaire repas enfant : 2,78€ HT soit 2.9329€ TTC et repas adulte 3.28€ HT soit 3,4604€ TTC.

Adopté à la majorité, 15 pour, 4 abstentions : Mesdames ROUSSEAU et DAZIN, Messieurs MORVAN et MORIN.

Approbation des conclusions et avis de l'enquête publique concernant le chemin dit de « Bel-Air » :

Avis favorable sous réserve de la réalisation d'une liaison douce en bordure du terrain des demandeurs, sur une bande de terre appartenant au Conseil Départemental de la Mayenne.

Adopté à l'unanimité.

Groupement de commandes pour la téléphonie mobile :

Adhésion à la convention de groupement de commandes de Laval-Agglomération pour la téléphonie mobile.

Adopté à l'unanimité.

Socle numérique pour l'école élémentaire - 2021 :

Demande d'une subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité », montant de la dépense : 4800€

Adopté à l'unanimité

Jurés d'assises 2022 :

Tirage au sort de 6 noms à partir de la liste électorale.

Informations du Maire :

- **DETR 2018**

Aménagement du carrefour de la rue de la Mairie et de la rue du Port :

Versement du solde soit 7582€, montant total de la subvention 37910€

- **Amendes de police**

Subvention de 14654.98€ accordée par le Conseil départemental pour l'aménagement de la rue Saint-Trèche et rue Maurice Courcelle. Le taux de base de 25% a été porté à 40% en raison du

nombre de dossiers déposés, et du montant de l'enveloppe à répartir notifié par les services de l'État. Dépense de 36637.44 HT

- **Oppidum**

Contact avec le Service Régional de l'Archéologie (DRAC)

Commissions municipales du 27/05/2021 au 01/07/2021

- **Commission Appel d'offres** : réunion du lundi 28 juin 2021 :
Analyse des dossiers de candidature concernant la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs.
-

Séance est levée à : 22h00

Le Maire,

Olivier BARRÉ

